Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt neuf septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 21 septembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M RIVIERE Raphaël

Absents : M ABELARD Georges - M. HOARAU Alex –. Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric **(arrivé à 18 H 20)*** – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line- Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M DENNEMONT Michel - Mme CADAS Virginie a donné mandat à M FRINGUE Mickaël

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. FERRERE Eric est arrivé lors de la discussion de la cinquième affaire**

& &
&

AFFAIRE N° 12 / AEP – Mise à niveau du réseau
- Lot n° 2 – Clôture
Relance du marché après désistement

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'opération **« Alimentation en eau potable – Mise à niveau du réseau »** a fait l'objet d'une attribution des marchés comme suit :

MAIRIE DE AVIRONS

…/…

» **Lot n° 1** – Réseaux : **SCH** pour un montant de 1 378 707.66 € TTC
» **Lot n° 2** – Clôtures : **Clôtures et Environnement** pour un montant de 42 517.08 € TTC
» **Lot n° 3** – Appareillages : **HYDROTECH** pour un montant de 328 409.97 € TTC

Les marchés correspondants ont été notifiés le 1er août 2006.

Par courrier en date du 7 août 2006, l'entreprise **CLÔTURES ET ENVIRONNEMENT** a fait part à la Commune de son désistement au motif de non rentabilité de sa proposition : les prix proposés n'incluant pas la réalisation des murs parpaings devant servir de base à l'implantation des clôtures.

Le marché n'ayant pas donné lieu à exécution, le Maire a, par arrêté n° 273/2006 en date du 4 septembre 2006, prononcé à une résiliation simple.

Le conseil municipal est invité à autoriser la relance de ce lot **« Clôtures ».**

Le dossier de consultation propose un appel d'offres ouvert sans variantes ni options sur la base des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Pour mémoire, le lot était estimé à **69 396.60 € TTC**. Les délais d'exécution sont plafonnés à 02 mois.

Il est demandé au conseil municipal :

• d'approuver le dossier de relance de la consultation tel que proposé

• d'autoriser le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à lancer la procédure et à signer le marché à intervenir.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité :

- approuve le dossier de relance de la consultation tel que proposé

- autorise le Maire, ou en son absence, le 1er Adjoint, à relancer la procédure dans les meilleurs délais et à signer le marché à intervenir.

Et les membres ont signé

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS